



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

PROJET D'ARRÊTÉ

Arrêté préfectoral n° 2023/DDT/SEPR-

autorisant le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Haute et de la Basse Beuvronne à réaliser un programme pluriannuel d'entretien de la Beuvronne et de ses affluents et le déclarant d'intérêt général

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC (articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)

Consultation du 4 août 2023 au 15 septembre 2023 inclus

Le projet d'arrêté de déclaration au titre de l'article L. 214-1 et suivants déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, la réalisation d'un programme pluriannuel d'entretien de la Beuvronne et de ses affluents projeté par le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Haute et de la Basse Beuvronne a été soumis à la consultation du public du 4 août 2023 au 15 septembre 2023 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site de la préfecture de Seine-et-Marne :

- <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique/DIG-Travaux-d-entretien-de-la-Beuvronne-Consultation-du-04-08-2023-au-15-09-2023>

et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires - Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante :

- ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr

ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne - Service Environnement et Prévention des Risques

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires

Vincent JECHOUX